

DOSSIER D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

GARDERIE CANTINE ACCUEIL DE LOISIR La Sure en Chartreuse Année scolaire 2017/2018

Vous trouverez en ligne sur le site le dossier d'inscription pour la rentrée de septembre 2017/2018 comprenant :

- une fiche confidentielle (à remplir),
- le règlement intérieur (à conserver)

Pensez à fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile Individuelle Accident ainsi que l'attestation de quotient familial délivré par la CAF pour la rentrée.

Nous vous rappelons :

- Qu'en fin de journée, en cas d'arrivée tardive des parents d'enfants de maternelle, ces derniers seront emmenés en garderie
- Que si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à la garderie, il est impératif de l'inscrire sur le tableau situé à l'entrée dans le couloir de l'école, pour la garderie du mercredi midi et la garderie du soir
- Qu'autrement, les enfants (hors maternelle) qui quittent l'école à 15h30 ou à 16h30 ne sont plus sous la responsabilité du personnel communal.
- Qu'en aucun cas les enfants ne pourront quitter la garderie sans être accompagnés par une personne autorisée.
- Que de 16h30 à 17h30, les enfants peuvent faire leurs devoirs ou avoir une activité de lecture calme s'ils le souhaitent.

Vos interlocuteurs :

- Rolande HOUDARD (garderie matin), Anna BUCCI (garderie soir), Julie ROSALIA ou Cindy ALLEGRET (mercredi midi)
- Mairie de La Sure en Chartreuse / Tel 04 76 56 31 20